



CRISE SANITAIRE

RÉDUIRE LE TEMPS DE TRAVAIL OPERATIONNEL, POUR SECURISER LES POSTIERES ET LES POSTIERS

La CFDT demandait que les établissements puissent faire une pause pour adapter leur organisation de travail à la crise sanitaire à laquelle les postières et postiers doivent faire face. Un premier pas en ce sens avait été concédé avec la fermeture de tous les bureaux samedi 21 mars 2020.

Demain, mercredi 25 mars, la BSCC réitère en fermant tous les établissements courriers (PDC, PPDC, PPDC MF et PIC) pour leur permettre de préparer la mise en place de nouvelles mesures.

À partir de la semaine prochaine, toutes les postières et tous les postiers en centres courriers ne travailleront que 3 jours par semaine et bénéficieront de 4 jours de repos confinés, et cela sans aucun impact sur leur rémunération.

- **Pour les PIC** ce sera soit : mardi, mercredi, jeudi travaillés, soit mercredi, jeudi vendredi, puis 4 jours de repos confinés. Cela variera en fonction des réalités locales.
- **Pour les PDC, PPDC, PPDC MF** : ce sera mercredi, jeudi, vendredi travaillés puis 4 jours de repos confinés.
- **Pour les colis** : on serait sur mercredi, jeudi, vendredi avec 4 jours de repos confinés. En PFC on s'orienterait vers la même organisation mais la BU colis a encore besoin de caler son organisation notamment par rapport au mardi.

Ces nouvelles mesures s'appliquent à toutes les postières et tous les postiers opérationnels en centres courriers (qui ne sont pas en télétravail) qu'ils soient non cadres ou cadres. La ligne managériale va donc, elle aussi pouvoir enfin souffler.

Par ailleurs, la BSCC va appliquer le principe de n'avoir jamais plus de 50% des effectifs présents ensemble sur un même site. Ainsi, la mise en place de prises de services et pauses décalées, la tolérance sur le fini /parti ainsi que la suspension de la pause méridienne devraient aider à la mise en œuvre et au respect des distances sanitaires entre agents. De même, la limitation de l'activité facilitera la distribution de gel à toute personne n'ayant pas accès à un point d'eau, ainsi que la distribution de masque à tout facteur effectuant des travaux extérieurs et souhaitant en bénéficier.

**La protection maximale des postiers est notre priorité.
A chaque fois qu'elle ne sera pas appliquée
La CFDT fera cesser l'activité**

S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS



f3c.cfdt.fr